

Le temps de la République La République, les libertés et l'égalité

I. <u>Les libertés</u>

•	<u>L'abolition de l'esclavage</u> : la Révolution avait reconnu le droit à la liberté
	pour tous les hommes mais pas pour les femmes, ni pour les esclaves dans les colonies. En, la
•	Les progrès de la liberté : les députés de la
	ont voté des lois qui ont accordé des libertés impor-
	tantes aux français (la et la
	, la liberté de se réunir, de créer des
	et des). La France est ainsi véritablement devenue une
•	La laïcité : en, une loi a mis fin à l'alliance entre l'Eglise et le
	pouvoir ; Depuis, il ne soutient
	plus aucune religion. La laïcité protège chacun dans sa liberté d'avoir ses
	croyances et de pratiquer la religion de son choix, ou de n'en pratiquer au-
	cune.
II. <u>La République et l'égalité</u>	
•	Le droit de vote pour les hommes : en France, depuis la Révolution, le pou-
	voir appartient au peuple, qui s'exprime par ses représentants. Mais, dans
	la première moitié du XIX ^e siècle, seuls les hommes riches avaient le droit
	de vote. Les autres n'étaient pas considérés comme assez responsables. En
	, une loi a accordé le droit de vote à tous les hommes de plus de
•	Les droits pour les femmes : à cette même époque, les femmes étaient trai-
	tées comme inférieures aux hommes. En, l'enseignement est devenu
	obligatoire pour les filles comme pour les garçons. En, le droit de
	, les femmes ont enfin obtenu le



L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848 François Auguste Biard - 1849

Article I. La République assure la liberté de religion. Elle garantit le libre exercice des cultes.

Article 2. La République ne reconnaît ni ne paye aucun culte.

Article 28. Il est interdit de mettre aucun signe religieux sur les monuments publics.

Article 35. Si un discours prononcé ou un texte distribué dans les lieux de culte invite une partie des citoyens à prendre les armes contre les autres, le responsable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

La laïcité

D'après la loi du 9 décembre 1905





Le temps de la République La République, les libertés et l'égalité

I. Les libertés

- <u>L'abolition de l'esclavage</u>: la Révolution avait reconnu le droit à la liberté pour tous les hommes mais pas pour les femmes, ni pour les esclaves dans les colonies. En 1848, la Seconde République abolit l'esclavage.
- Les progrès de la liberté: les députés de la Troisième République ont voté des lois qui ont accordé des libertés importantes aux français (la liberté de penser et la liberté d'expression, la liberté de se réunir, de créer des associations et des syndicats). La France est ainsi véritablement devenue une démocratie.
- La laïcité: en 1905, une loi a mis fin à l'alliance entre l'Eglise et le pouvoir; l'Etat est devenu laïc. Depuis, il ne soutient plus aucune religion. La laïcité protège chacun dans sa liberté d'avoir ses croyances et de pratiquer la religion de son choix, ou de n'en pratiquer aucune.

II. La République et l'égalité

- Le droit de vote pour les hommes : en France, depuis la Révolution, le pouvoir appartient au peuple, qui s'exprime par ses représentants. Mais, dans la première moitié du XIX^e siècle, seuls les hommes riches avaient le droit de vote. Les autres n'étaient pas considérés comme assez responsables. En 1848, une loi a accordé le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans : c'était le suffrage masculin.
- Les droits pour les femmes : à cette même époque, les femmes étaient traitées comme inférieures aux hommes. En 1882, l'enseignement est devenu obligatoire pour les filles comme pour les garçons. En 1884, le droit de divorcer a été rétabli. En 1944, les femmes ont enfin obtenu le droit de vote : c'est le suffrage universel.



L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848 François Auguste Biard - 1849

Article I. La République assure la liberté de religion. Elle garantit le libre exercice des cultes.

Article 2. La République ne reconnaît ni ne paye aucun culte.

Article 28. Il est interdit de mettre aucun signe religieux sur les monuments publics.

Article 35. Si un discours prononcé ou un texte distribué dans les lieux de culte invite une partie des citoyens à prendre les armes contre les autres, le responsable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

La laïcité

D'après la loi du 9 décembre 1905



Lexique

<u>Une association</u>: un groupe reconnu de personnes qui agissent ensemble dans un même but.

Le culte : les cérémonies religieuses.

Une démocratie : un Etat dans lequel le pouvoir appartient à tous.

Un syndicat : une association de travailleurs qui défendent leurs intérêts communs.

Le suffrage : le vote.

Le suffrage universel : suffrage où le droit de vote est accordé à tous les citoyens d'un pays.